



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°116 du 6 mai 2021

UNE

ACCORD SUR LA LÉGISLATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE CLIMAT



Crédit photo : © Etienne Valois - Flickr CC

Les négociateurs du Parlement européen et des États membres de l'UE sont parvenus le 21 avril à un accord sur la « Loi climat » qui consacrera l'engagement de l'UE à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

L'objectif de baisse des émissions nettes de gaz à effet de serre pour l'année 2030 a été, comme cela était attendu, un enjeu de négociations ardues entre les différentes parties. Pour autant, ces dernières sont néanmoins parvenues à un accord « *d'au moins 55 %* » de réductions d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990. Ce chiffre deviendra donc également une obligation légale pour l'UE et ses États membres. Il est néanmoins inférieur aux 60 % que le Parlement avait précédemment votés, mais les États membres de l'UE ont fait une concession aux députés en acceptant de plafonner la contribution des absorptions de carbone provenant de l'utilisation des terres, de l'agriculture et de la sylviculture. De plus, la Commission européenne a accepté d'envisager d'augmenter la contribution des puits de carbone afin de porter l'ambition climatique de l'UE à 57%, bien que cela ne soit pas inscrit dans la loi.

Les négociateurs de l'UE ont également décidé d'établir un organe consultatif scientifique indépendant, le Conseil consultatif scientifique européen, afin de conseiller les décideurs politiques sur l'alignement des politiques de l'UE avec l'objectif de neutralité climatique du bloc. « *Nous avons relevé l'ambition de l'objectif net pour 2030 à près de 57 %, nous avons obtenu le budget des gaz à effet de serre et le conseil consultatif. Nous voulions plus, mais c'est un bon premier pas vers la neutralité climatique* », a déclaré Jytte Guteland (S&D, Suède), négociatrice principale du Parlement.

En conséquence, l'objectif de l'UE pour 2030 se traduit par une réduction « brute » de 52,8 % sans l'absorption de carbone par l'agriculture et la sylviculture. Le Parlement a remporté une victoire sur l'objectif 2040, qui sera constitué d'un budget de gaz à effet de serre, qui déterminera la quantité de carbone que l'UE peut émettre jusqu'en 2050 pour ne pas violer [l'accord de Paris](#). Ce budget sera calculé séparément pour les émissions et les puits de carbone. Toutefois, les représentants nationaux au sein du [Conseil des ministres de l'UE](#) n'ont pas accepté de faire de l'objectif 2050 une obligation légale pour chaque pays individuellement. Au lieu de cela, l'objectif climatique de 2050 restera un objectif que l'UE devra atteindre en tant que groupe, ce qui signifie que certains pays seront autorisés à atteindre l'objectif plus tard si d'autres parviennent à décarboniser leur économie plus tôt.

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

LA COMMISSION EUROPÉENNE APPROUVE LE DISPOSITIF REACT-EU EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Crédit photo : © Commission européenne - Claudio Centonze

La Commission européenne vient d'approuver la modification du Programme opérationnel FEDER/FSE Rhône-Alpes 2014-2020 qui met en place le dispositif REACT-EU en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du plan de relance européen « *Next Generation EU* ».

Dans [un communiqué](#) publié le 22 avril, la Commissaire européenne [Elisa Ferreira](#), chargée de la Cohésion et des réformes, se réjouit du démarrage très rapide des programmes d'action de relance soutenus par REACT-EU notamment en France et au Danemark : « *Je suis heureuse de constater que les amendements au programme REACT-UE s'accélèrent dans toute l'UE. J'exhorte les États membres à tirer pleinement parti du financement REACT-UE pour ces mesures politiques afin de soutenir la reprise à long terme suite à la crise du coronavirus* ».

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est parmi les premières Régions françaises à obtenir le feu vert de la Commission pour lancer son dispositif REACT-EU qui bénéficie d'une enveloppe de 150,8 millions d'euros pour 2021. Ces crédits additionnels viennent abonder les programmes 2014-2020 et seront mobilisés dans quatre domaines d'intervention : soutien aux PME et à l'économie numérique ; soutien au BTP et à la transition écologique ; soutien au domaine de la santé et soutien à l'emploi, la formation et l'orientation. Les porteurs de projets peuvent d'ores et déjà déposer leurs dossiers.

Pour en savoir plus sur le dispositif de relance REACT-EU, cliquer [ici](#) et sur la procédure de dépôt des dossiers de demande de subvention, cliquer [ici](#).



LE 9 MAI, C'EST LA JOURNÉE DE L'EUROPE : PARTICIPEZ EN REGION !



Crédit photo : © European days

À l'occasion de la journée de l'Europe et du « joli mois de l'Europe », des manifestations sont organisées sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec un programme...en présentiel ou distanciel.

La Journée de l'Europe marque l'anniversaire de la [Déclaration Schuman](#) du 9 mai 1950, considérée comme "l'acte de naissance" de l'Union européenne. Célébrée depuis 1985, la Journée de l'Europe se prolonge tout au long du mois de mai, appelé en France "Joli mois de l'Europe".

Découvrez sur le site dédié le [programme](#) des manifestations, par exemple les activités et manifestations organisées dans [l'Allier par le Centre d'information Europe Direct et ses partenaires](#) du 3 au 8 mai 2021 ; la semaine thématique « [Erasmus +, eTwinning : un levier pour une citoyenneté numérique internationale](#) » dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ou bien encore, [le programme prévu à Clermont-Ferrand ou la balade européenne du 26 mai à Lyon](#) !

À noter également qu'à l'initiative du bureau du Parlement européen à Marseille et de la Représentation régionale de la Commission européenne en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), [un tram sera habillé aux couleurs du Pacte vert pour l'Europe](#) dans 14 villes de France parmi lesquelles Clermont, Grenoble et Lyon. L'objectif est d'attirer l'attention des usagers sur l'action climatique et environnementale de l'Union européenne. Les citoyens pourront également contribuer à la plantation d'un arbre en participant à un quizz.

Pour consulter le programme complet des activités organisées en Auvergne-Rhône-Alpes, cliquer [ici](#).

LE SMMAG, VAINQUEUR DU 9^{EME} AWARD DES PLANS DE MOBILITÉ DURABLES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE



Crédit photo : © Semaine européenne de la mobilité - EC

La Commission européenne a remis le 19 avril dernier, le Prix de la planification urbaine durable au SMMAG (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise) pour le Plan de déplacements urbains de Grenoble-Alpes Métropole (PDU 2030).

Le prix de la planification urbaine durable (« [SUMP award](#) ») a été lancé en 2012 par la Commission européenne, avec l'objectif d'encourager l'adoption de tels plans par les autorités locales en Europe, et pour récompenser l'atteinte de résultats en matière de durabilité dans la planification urbaine. Le thème choisi pour la compétition 2020 était plus particulièrement celui de la mobilité bas-carbone pour tous (« *Zero-emission mobility for all* »).

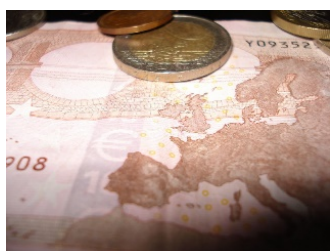
Le jury, [en récompensant le SMMAG \(Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise\)](#), a indiqué avoir particulièrement apprécié les [objectifs clairs et ambitieux fixés pour le territoire de Grenoble-Alpes](#), visant à rendre la mobilité durable accessible à tous, à prioriser les déplacement actifs et

partagés et à rendre les déplacements en ville plus interconnectés. Le jury a aussi mis en avant l'approche intégrée et structurée du SMMAG, qui répond aux besoins de mobilité de tous les usagers des transports publics, y compris les groupes socialement vulnérables.

Les autres finalistes de cette catégorie étaient Belgrade (Serbie) et Bilbao (Espagne). Tous les détails sur la cérémonie et le prix : <https://mobilityweek.eu/sump-award/>

À noter enfin que le thème annuel de la campagne 2021 a été révélé : « *En sécurité et en bonne santé grâce à une mobilité durable* », la semaine phare ayant lieu comme chaque année du 16 au 22 septembre.

DÉCRYPTAGE DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION 2021-2027 !



La Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises vous proposent une série de webinaires thématiques afin de vous aider à décrypter les nouveaux programmes européens.

Crédit photo : © wfabry - Flickr CC

Alors que la nouvelle programmation européenne pour 2021-2027 est en cours de lancement, des opportunités de financements vont s'ouvrir pour les acteurs de la région autour des priorités renouvelées de l'Union européenne : l'innovation et la compétitivité, la relance économique et la gestion des conséquences de la crise sanitaire, mais aussi les transitions environnementales et numériques au service du développement de tous les territoires.

C'est dans ce cadre que la Région Auvergne-Rhône-Alpes et [l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises](#) proposent depuis mars dernier une série de webinaires thématiques intitulés « *Ambition 2021-2027 : inscrivez vos projets dans la nouvelle programmation européenne* ». Destinés aux entreprises, académiques, intermédiaires, institutionnels et acteurs économiques de la région, ils permettront d'explorer, par grands domaines thématiques, les opportunités de financements européens avec une approche transversale allant des programmes d'accès direct à Bruxelles aux fonds européens gérés directement en Région. Ils vous seront présentés conjointement par la Région et l'Agence. Après avoir abordé l'industrie et l'innovation, l'environnement et le climat, et le numérique, la culture et les industries culturelles et créatives, les prochains thèmes seront : Recherche, Enseignement supérieur et Santé (7 mai 2021), Energie et Mobilité (28 mai 2021).

Pour vous inscrire au prochain webinaire, c'est [ici](#).

Pour revoir les webinaires précédents en replay, c'est [ici](#).



81 NOUVEAUX PROJETS SOUTENUS PAR LE FEDER ET LE FSE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Crédit photo : © Cybercantal - Conseil départemental du Cantal

Cette sélection résulte de la consultation des membres des comités de programmation des fonds européens FEDER/FSE pour les territoires d'Auvergne et de Rhône-Alpes qui a eu lieu par voie dématérialisée du 19 mars au 2 avril.

Sur l'ensemble des projets présélectionnés au titre des programmes opérationnels, ces instances ont donné un avis favorable à 81 nouveaux projets pour un montant de 36,3 millions d'euros de crédits européens (17,3 millions d'euros de FEDER et 19 millions d'euros de FSE).

Depuis le lancement de la programmation, plus de 2 150 projets ont été soutenus sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 738 millions d'euros de crédits européens. Parmi les projets programmés figurent notamment, au titre du développement numérique le projet « CYBERCANTAL, le bus du Conseil départemental », porté par le Conseil départemental du Cantal (15) (254 130 euros de subvention FEDER) ; au titre de l'emploi durable et de la formation, l'accompagnement socio-professionnel global et l'orientation vers l'emploi de personnes handicapées à la suite d'un accident de la vie, projet porté par l'association « Comme les autres » (69) (69 830 euros de subvention FSE) ; au titre de la transition énergétique, la construction BEPOS du groupe scolaire « le Fil d'Or » de l'écoquartier des Orfèvres, portée par la Commune de Trévoux (01) (1 327 900 euros de subvention FEDER).

Enfin dans le cadre de la réponse à la crise de la COVID-19, deux projets portés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été programmés : la campagne régionale de dépistage COVID-19 (7 000 000 euros de subvention FSE en Rhône-Alpes et 1 400 000 euros de subvention FSE en Auvergne) et l'achat d'équipements de protection individuelle à destination des professionnels de santé pour faire face à la crise sanitaire de la COVID (2 492 385 euros de subvention FEDER en Rhône-Alpes et 296 141 euros de subvention FEDER en Auvergne).

Pour en savoir plus, consulter [le site l'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes](#).



ACTUALITÉS

LA PARTICIPATION DU ROYAUME-UNI DANS CERTAINS PROGRAMMES EUROPÉENS SE PRECISE



Crédit photo : © mangMangW - Flickr CC

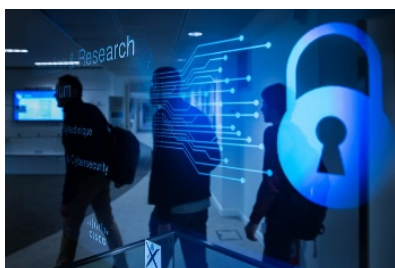
Ce point est prévu en annexe de l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni officiellement approuvé par le Parlement européen.

Le Parlement européen a approuvé [le 28 avril dernier](#) à une large majorité [l'accord de commerce et de coopération](#) signé par l'UE avec le Royaume-Uni entré en vigueur provisoirement le 1^{er} janvier 2021 et qui organise les relations commerciales, de pêche et de sécurité intérieure entre les deux parties. Un protocole annexé à l'accord précise par ailleurs les programmes auxquels les Britanniques continuent de participer, à savoir Horizon Europe, Copernicus, Euratom et ITER. La Commission européenne a en effet autorisé les chercheurs britanniques à continuer à candidater aux appels d'Horizon Europe. Le Royaume-Uni disposera du statut d'État associé au même titre qu'Israël, la Norvège ou la Suisse (même si la participation de la Suisse à Horizon Europe est pour l'instant suspendue à la validation de l'accord institutionnel UE-Suisse).

Toutefois, le nouveau programme Horizon Europe modifie certaines règles d'éligibilité pour les universités et chercheurs des États associés. Par exemple, les consortia devront être composés de chercheurs d'au moins trois pays différents dont un État membre, ce qui veut dire qu'un projet porté par des chercheurs suisse, britannique et norvégien devrait forcément intégrer un partenaire européen dans le projet. La contribution du Royaume-Uni au budget d'Horizon Europe sera indexée sur le rapport entre PIB britannique et européen (environ 18% du budget). Si l'obtention de fonds par les chercheurs britanniques excède largement 18% des financements alloués, une clause prévoit l'attribution d'une contribution complémentaire.

Pour en savoir plus, consulter [les FAQ](#) relatives à la participation britannique au programme Horizon Europe.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) : COMMENT ENCADRER LES USAGES LES PLUS RISQUES ?



Crédit photo : © Ecole polytechnique - Flickr CC

La Commission européenne a mis sur la table une nouvelle réglementation en matière d'IA, qui doit encore être adoptée par le Conseil et le Parlement européen.

La Commission européenne a présenté le 21 avril [sa proposition législative pour une nouvelle réglementation en matière d'intelligence artificielle](#) (IA) visant à encadrer ou interdire les usages de l'intelligence artificielle les plus risqués et à développer les investissements dans la technologie. La

proposition de la Commission s'attache ainsi davantage à l'encadrement des usages en termes d'IA qu'à une réglementation de la technologie elle-même.

Concrètement, la proposition législative poursuit une approche basée sur l'évaluation du risque et repose sur quatre catégories. La première concerne les usages représentant des risques minimes - dont la majorité des systèmes d'IA relèvent - et qui ne seront pas soumis à une intervention tierce. Les usages représentant des risques limités devront respecter des règles de transparence. Troisièmement, les systèmes d'IA considérés « à haut risque » - dans les infrastructures critiques de transports, en matière d'éducation, de formation, de sécurité des produits par exemple - devront être conformes à des obligations strictes pour pouvoir être mis sur le marché et un contrôle humain devra être exercé. Enfin, la proposition de réglementation prévoit une interdiction pure et simple des systèmes représentant un risque qualifié d'inacceptable. En font partie tous les usages de l'IA menaçant la sécurité, les moyens de subsistance et les droits des personnes. Les systèmes d'identification biométrique à distance, estampillés « à haut risque », pourront bénéficier d'exceptions. Enfin, le plan coordonné sur l'IA révisé prévoit d'utiliser des fonds alloués au titre des programmes Digital Europe et Horizon Europe à hauteur d'un milliard d'euros chaque année, ainsi que de l'instrument Facilité pour la reprise et la *résilience* du plan de relance avec 4 objectifs : créer les conditions d'un développement de l'IA et d'investissement dans les infrastructures ; mobiliser la recherche autour de partenariats public-privé ; développer les compétences des travailleurs européens et, enfin, investir dans des secteurs technologiques à « fort impact », comme la santé ou l'agriculture.

LANCEMENT DES PRIX 2021 POUR LE NOUVEAU BAUHAUS EUROPÉEN



Crédit photo : © Commission européenne

La Commission européenne a lancé une série de prix afin de récompenser les projets innovants dans le cadre de l'initiative « Nouveau Bauhaus européen », le 23 avril 2021.

Les commissaires [Mariya Gabriel](#), en charge de l'Innovation, la recherche, la culture, l'éducation et la jeunesse et [Elisa Ferreira](#), en charge de la Cohésion et des réformes) ont donné, lors d'une [conférence](#) qui s'est tenue les 22 et 23 avril, le coup d'envoi des premiers prix du « Nouveau Bauhaus européen ». Cette annonce intervient près de trois mois après le [lancement](#) de la phase dite de « co-conception » de l'initiative, qui a déjà permis de rassembler plus de 1000 contributions et qui se poursuit jusqu'à l'été.

Pour rappel, [le « Nouveau Bauhaus européen »](#) est une initiative qui vise à contribuer aux objectifs du « Green deal » européen en faisant émerger des solutions nouvelles et innovantes dans le domaine de la construction et de l'urbanisme mais aussi dans les modes de vie en combinant esthétique, durabilité et inclusion.

Un prix de 30 000 € sera décerné aux lauréats de chacune des dix catégories suivantes : techniques, matériaux et procédés de construction et de conception ; construire dans une perspective de circularité ; solutions pour l'évolution conjointe de l'environnement bâti et de la nature ; régénération des espaces urbains et ruraux ; produits et mode de vie ; préservation et transformation du patrimoine culturel ; réinvention des lieux de rencontre et de partage ; mobilisation de la culture, des arts et des communautés ; solutions de vie modulaires, adaptables et mobiles ; modèles éducatifs interdisciplinaires.

En outre, un prix de 15 000 € pour les « étoiles montantes du nouveau Bauhaus » récompensera un jeune de 30 ans ou moins dans chacune de ces 10 catégories. Les 20 lauréats disposeront également d'un soutien en matière de communication afin de les aider à concrétiser leur projet. Les [candidatures](#) sont ouvertes jusqu'au 31 mai.

NOUVELLE ÉTAPE VERS LA SIGNATURE DE L'ACCORD POST-COTONOU



Crédit photo : © ACP

L'Union européenne et les pays de l'OEACP (organisation des États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique) ont trouvé un accord sur le renouvellement du cadre de coopération en vigueur.

Le 15 avril 2021, le ministre togolais des Affaires étrangères, Robert Dussey et la Commissaire aux partenariats internationaux Jutta Urpilainen, négociateurs des deux parties, ont [paraphé](#) l'accord dit « post-cotonou ». Prévu pour une durée de 20 ans, il remplacera l'[accord de Cotonou](#), en vigueur depuis 2000, en tant qu'accord-cadre entre l'UE et les 79 pays de l'OEACP (organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, anciennement « États ACP »). Le nouveau texte comprend un « socle commun » exposant les valeurs et principes du partenariat, ainsi que trois protocoles régionaux, correspondant à chacune des zones de l'OEACP. Il couvre les thématiques de la paix et de la sécurité, de la migration, du développement économique, de la croissance durable et des droits de l'homme. Un cadre pour le retour des migrants illégaux est notamment prévu.

À noter que ce nouvel accord ne modifiera pas les accords commerciaux en cours mais fixera le cadre de coopération futur entre les deux parties. Cette décision conclut une période de négociations de près de 3 ans, débutée en septembre 2018. Le texte doit désormais être soumis à l'approbation du Parlement européen dans les semaines à venir puis du Conseil, afin de permettre sa signature et son application provisoire. La ratification devra intervenir avant le 30 novembre 2021, date d'expiration de l'accord en cours.

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement dans le domaine du volontariat des jeunes ?

Un appel à propositions dans le cadre du corps européen de solidarité a été publié. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo : © Janelle - Flickr CC

LE LYCÉE DES MÉTIERS LE NIVOLET LA RAVOIRE, LAURÉAT DU PRIX HIPPOCRÈNE

Grâce à son projet HANDIVAL, il figure parmi les 6 lauréats nationaux.

Concours lancé dès 2010, [le prix de la Fondation Hippocrène](#) organisé en partenariat avec la Représentation en France de la Commission européenne récompense chaque année des initiatives d'éducation à l'Europe destinées à renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union. Cette année, dans la catégorie Lycée professionnel, c'est le projet HANDIVAL, réalisé pour promouvoir un « environnement valide pour tous » par le [lycée des métiers Le Nivolet, à la Ravoire](#), de l'Académie de Grenoble, [qui a été distingué](#) à hauteur de 5000 €.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT : L'EUROPE CONSERVE SA PLACE DE PREMIER DONATEUR

En 2020, l'Union européenne (UE) et ses États membres restent le premier donateur mondial d'aide publique au développement.

Avec 66,8 milliards d'euros d'aide publique au développement (APD) en 2020, l'UE, ses États membres et la BEI (Banque européenne d'investissement) ont conservé leur place de premier donateur mondial, selon les [données préliminaires du Comité d'aide au développement \(CAD\) de l'OCDE](#). Cela représente une progression de 15% en termes nominaux, soit 0,50% du RNB cumulé et 46% des 161,2 milliards USD alloués par les pays riches en 2020. En réponse à la pandémie, le dispositif « Team Europe » a notamment mobilisé plus de 40 milliards d'euros en faveur des pays partenaires de l'UE. À noter sur ce point que l'Union européenne vient de lancer une initiative humanitaire de 100 millions d'euros pour [soutenir les campagnes de vaccination contre la COVID-19 en Afrique](#).

LANCEMENT DU PROGRAMME CITOYENNETÉ, ÉGALITÉ, DROITS ET VALEURS (CERV) !

Les premiers appels à projets 2021 du programme Citoyenneté, Égalité, Droits et Valeurs (CERV) viennent d'être publiés pour 2021.

Parmi ces appels à propositions, notons celui consacré aux projets [dédiés à la protection et à la promotion du droit des enfants](#), qui se clôture le 7 septembre 2021. [La lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination](#) fait l'objet d'un second appel dont la date limite de dépôt des projets est prévue le 15 juin 2021. À la même date se clôture également l'appel « DAPHNE » consacré à [la prévention et à la lutte contre les violences aux femmes et aux enfants](#). Enfin [l'appel « mémoire »](#) (issu de l'ancien programme l'Europe pour les citoyens) est ouvert jusqu'au 22 juin. Il soutiendra des projets visant à commémorer des événements marquants de l'histoire européenne moderne. Toutes les informations sont également disponibles sur le site de l'Agence exécutive [FACEA](#).

DICO DE L'EUROPE



AGENCE EISMEA

La nouvelle Agence européenne pour les petites et moyennes entreprises est opérationnelle.

La nouvelle agence européenne [EISMEA](#) (*European Innovation Council and Small and Medium-sized Enterprises Executive Agency*), qui remplace depuis le 1^{er} avril l'Agence EASME, a démarré son activité. Elle met en œuvre les actions du [Conseil européen de l'innovation](#) (CEI) et gère l'ensemble des programmes en lien avec les PME, l'innovation et le marché unique ([programme Marché unique, initiative 3I-investissements interrégionaux en matière d'innovation](#)).



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Ecrire à la délégation](#)